



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 2 décembre 2013 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur et Yves G Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 8 novembre 2013, de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2013

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, au fonds de règlement et au fonds de roulement
5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
6. Transferts budgétaires
7. Appropriation du surplus non affecté
8. Emprunt au fonds de roulement
9. Travaux route 132 Ouest – Recommandation de paiement no 2
10. Réfection Promenade de l'Anse-aux-Coques – Certificat de paiement no 2
- 10.1 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière

ADMINISTRATION

11. Projet de recherche scientifique appliquée pour l'évaluation du nitrate dans les sols de surface
12. Octroi d'un contrat pour la collecte et le transport des déchets, des matières recyclables et des encombrants
13. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
14. Dépôt du bilan sommaire de l'usage de l'eau potable, de l'état de situation et du plan d'action
15. Calendrier des séances ordinaires du conseil
16. Embauche de personnel

URBANISME

17. Adoption du projet de règlement numéro R-2013-189, modifiant le plan des grandes affectations et avis de motion de l'adoption dudit règlement
18. Dérogation mineure pour le lot 4 929 262 (route 132 Ouest)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

DIVERS

19. Correspondance
20. Affaires nouvelles
 - 20.1 Avis de motion du code d'éthique et de déontologie des élus révisé
 - 20.2 Ententes de relocalisation en cas de sinistre
 - 20.3 Nominations au Comité consultatif d'urbanisme
 - 20.4 Présentation d'un projet de règlement sur la rémunération des élus –vs – décret gouvernemental et avis de motion
 - 20.5 Mesures d'appariement fiscal «Montants à pourvoir dans le futur»
 - 20.6 Nomination de personnes responsables de l'application de divers règlements en cas de remplacement de personnel
21. Période de questions
22. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2013-12-360

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 8 novembre 2013, de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2013

2013-12-361

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 8 novembre 2013, de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2013 soient et sont acceptés.

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, au fonds de règlement et au fonds de roulement

2013-12-362

Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par monsieur Yves G Ouellette et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 2528 à 2554, 2556 à 2558, 2560 à 2573, 2576 à 2630 et le chèque 2633, au montant de 115,448,88 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 36 815,22 \$ sont acceptées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Fonds de règlement

2013-12-363

Il est proposé par monsieur Yves G Ouellette et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, soit les chèques numéros 327 à 331, au montant de 682 456,65 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Fonds de roulement

2013-12-364

Il est proposé par monsieur Yves G Ouellette et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement, soit les chèques numéros 140 et 141, au montant de 4 097,97 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

2013-12-365

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 19 novembre 2013.



No de résolution
ou annotation

2013-12-366

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

6. Transferts budgétaires

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales portant les numéros 2013-153 à 2013-195 inclusivement, au montant de 32 680 \$ soient et sont autorisés :

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2013-153	330\$	01 21111 000	02 11000 341
2013-154	933\$	01 21111 000	02 11000 454
2013-155	231\$	01 21111 000	02 13000 522
2013-156	77\$	02 13000 670	02 13000 660
2013-157	852\$	02 14000 670	02 14000 141
2013-158	61\$	02 14000 670	02 14000 200
2013-159	173\$	02 14000 310	02 14000 321
2013-160	19\$	03 41000 002	02 22000 522
2013-161	287\$	02 22001 141	02 22000 681
2013-162	100\$	03 41000 002	02 22000 999
2013-163	96\$	02 22001 141	02 22004 526
2013-164	4 600\$	02 33000 141	02 32000 141
2013-165	258\$	01 21111 000	02 32000 341
2013-166	403\$	02 32000 521	02 32000 522
2013-167	244\$	02 33002 141	02 32002 141
2013-168	77\$	02 32010 526	02 32005 526
2013-169	103\$	02 32010 526	02 32008 526
2013-170	4 441\$	02 32003 521	02 33000 443
2013-171	865\$	01 21111 000	02 33000 455
2013-172	189\$	02 33004 526	02 33001 526
2013-173	60\$	02 33004 526	02 33005 526
2013-174	47\$	02 41200 411	02 41200 521
2013-175	1 576\$	03 41000 002	02 41200 996
2013-176	46\$	02 41201 411	02 41201 521
2013-177	1 575\$	03 41000 002	02 41201 996
2013-178	83\$	02 41300 454	02 41300 521
2013-179	157\$	02 41301 454	02 41301 521
2013-180	776\$	02 41401 141	02 41400 141
2013-181	127\$	02 41401 200	02 41400 200
2013-182	1\$	02 41400 522	02 41400 454
2013-183	141\$	02 41400 522	02 41400 459
2013-184	52\$	02 41401 454	02 41401 459
2013-185	171\$	02 41401 522	02 41401 640
2013-186	233\$	01 21111 000	02 45110 341
2013-187	233\$	01 21111 000	02 45210 341
2013-188	851\$	02 33000 141	02 46000 141
2013-189	127\$	02 33000 200	02 46000 200
2013-190	2 891\$	03 51000 004	02 46000 411
2013-191	1 155\$	03 51000 004	02 46000 521
2013-192	6 180\$	03 41000 002	02 46000 521



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2013-193	1 646\$	02 22000 141	02 61000 141
2013-194	125\$	02 11000 331	02 70110 331
2013-195	88\$	02 70150 521	02 70150 522
TOTAL	32 680\$		

7. Appropriation du surplus non affecté

2013-12-367

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu qu'une somme de 9 450 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement.

8. Emprunt au fonds de roulement

2013-12-368

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu qu'une somme de 4 045,47 \$ soit empruntée au fonds de roulement pour un terme de cinq (5) ans.

9. Travaux route 132 Ouest – Recommandation de paiement no 2

2013-12-369

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu de verser la somme de 214 841,44 \$ à la compagnie *Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée*, pour des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et construction d'une conduite d'égout sanitaire sur la route 132 Ouest. Le tout tel que recommandé par monsieur David Thibault, ingénieur de la firme *Dessau* dans un document daté du 26 novembre 2013 et intitulé «Recommandation de paiement no 2». Les sommes à verser pour ces travaux proviennent du règlement d'emprunt numéro R-2013-186.

10. Réfection Promenade de l'Anse-aux-Coques – Certificat de paiement no 2

2013-12-370

Il est proposé par monsieur Yves G Ouellette et unanimement résolu de verser la somme de 118 777,90 \$ à la compagnie *Gestion AJ (2003) inc.* pour les travaux de réfection de la Promenade de l'Anse-aux-Coques. Le tout tel que recommandé par monsieur Jean-Pierre Lafrance de la firme *Roche*, dans un document daté du 20 novembre 2013 et intitulé «Certificat de paiement no 2». Les sommes à payer pour ces travaux proviennent du règlement d'emprunt numéro R-2013-184.

10.1 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière

2013-12-371

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du maire sur la situation financière tel qu'il suit :

Rapport du maire sur la situation financière

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente aujourd'hui le rapport sur la situation financière de notre Municipalité, tel que le prévoit le Code municipal à l'article 955 et la loi sur le traitement des élus municipaux à son article 11.

L'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2012, a généré des revenus pour la Municipalité de 3 639 603 \$ alors que les charges de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

fonctionnement s'élevaient à 3 503 489 \$, ce qui a amené à un excédent de l'exercice de 136 114 \$.

À la fin de l'exercice financier 2012, la dette à long terme de la Municipalité était de 6 195 100 \$.

La charge de cette dette à long terme se répartit comme suit :

1. Pour l'ensemble des contribuables de la Municipalité	2 475 391 \$
2. Pour une partie des contribuables de la Municipalité	2 078 973 \$
3. Dû par le gouvernement du Québec	1 640 736 \$

Le pourcentage de la dette représente 2,4 % de la richesse foncière uniformisée de la municipalité de Sainte-Luce qui est de 258 821 673 \$.

En 2012, le remboursement de la dette à long terme était de 399 418 \$, alors que les frais de financement étaient de l'ordre de 195 396 \$.

Pour ce qui est de l'exercice financier 2013, nous évaluons être en mesure de dégager un léger surplus.

En 2013, plusieurs projets importants ont été mis de l'avant :

- Remplacement de la conduite d'aqueduc et construction d'une conduite d'égout domestique sur la route 132 Ouest;
- Remplacement d'un ponceau à grand diamètre au rang 3 Ouest (ruisseau Parent);
- Construction d'un égout domestique dans la rue St-Viateur et branchement de La Grande Maison;
- Réfection d'un ponceau à grand diamètre au ruisseau de la Tannerie (rue St-François);
- Travaux de déphosphatation aux étangs d'épuration du secteur Luceville;
- Construction d'une conduite d'égout domestique, rue St-Louis;
- Construction de nouveaux trottoirs à la promenade de l'Anse-aux-Coques;
- Pavage d'une partie de la rue des Coquillages;
- Revêtement des tennis municipaux;
- Rénovation du garage municipal (80, rue des Érables).

Comme vous pouvez le constater, il y a eu beaucoup d'action en 2013. Je tiens à souligner que plusieurs travaux ont été réalisés par l'équipe des travaux publics de la Municipalité. Je les félicite pour leur excellent travail.

Pour 2014, un projet majeur retient notre attention, c'est la réfection de la rue St-Alphonse (route 298). Ce projet aurait dû se réaliser en 2013, mais à cause des restrictions budgétaires du gouvernement du Québec, il n'a pu se réaliser.

Dans les semaines qui viennent, je contacterai les autorités gouvernementales, pour que ce dossier aille de l'avant, tout comme le pavage et la construction d'un nouveau trottoir sur la rue St-Pierre Est.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Un autre projet important pour 2014, est la poursuite du dossier de la route 132 Ouest, en ce qui a trait au remplacement de la conduite d'aqueduc et la construction d'une conduite d'égout domestique.

Comme vous pouvez le constater, nous avons beaucoup de projets intéressants qui font en sorte que notre municipalité s'améliore.

Dans les semaines qui viennent, nous procéderons à l'élaboration du budget pour l'année 2014. Encore une fois, nous entreprenons cet exercice dans l'esprit de maintenir votre compte de taxes au plus bas niveau possible, tout en s'assurant d'une prestation de services adéquats.

Pendant cet exercice budgétaire, nous analyserons et ferons la mise en jour du programme triennal des dépenses en immobilisation. Évidemment, tous les projets subventionnés en infrastructures seront priorisés.

Comme le prévoit l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération attribuée aux membres du conseil municipal en 2013:

- Le salaire du maire est fixé à 12 301,20 \$ par année;
- Le salaire de chaque conseiller est fixé à 4 100,40 \$ par année;
- Une allocation de dépenses au montant de 6 150,60 \$ par année est allouée au maire et une de 2 050,20 \$ par année pour les conseillers.

En 2013, comme membre du conseil de la MRC de La Mitis, le maire reçoit un salaire de 3 565,81 \$ et une allocation de dépenses de 1 782,90 \$.

Je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus durant la dernière année, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

LISTE DES CONTRATS

- BPR Groupe-Conseil	83 123,24 \$
- Compagnie Wilfrid Allen ltée	103 859,59 \$
- Construction BCK inc.	258 662,68 \$
- Dessau inc.	55 440,95 \$
- Les Entreprises Claveau ltée	36 826,61 \$
- Les Excavations Léon Chouinard	194 406,67 \$
- Exploitation Jaffa inc.	84 976,32 \$
- Financière Banque Nationale	142 684,55 \$
- Groupe Ultima	58 979,00 \$
- Groupe Gaz-O-Bar inc.	29 361,08 \$
- Construction Gilles Langlois	42 518,91 \$
- Les Pavages Laurentiens	73 480,99 \$
- Transport Gino Bois	344 925,00 \$
- Roche ltée	122 260,89 \$
- SSQ Société d'assurance-vie inc.	39 262,70 \$
- Terre-Eau inc.	34 416,78 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Enfin, vous trouverez ci-bas un tableau regroupant les différents règlements d'emprunt de la Municipalité, au 31 décembre 2012.

SERVICE DE LA DETTE

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ET EMPRUNTS À LONG TERME

	No de régl.	Objet du règlement	Année d'émission	Terme en années	Solde au 31-12-2012
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT	358-93	Réhabilitation aqueduc / Route 132	1994	20	29 500 \$
	389-97	Construction égout / bassins aérés	1998	20	391 700 \$
	392-98	Construction égout / bassins aérés	1999	20	985 700 \$
	R-2002-27	Approvisionnement et traitement eau	2005	10	34 400 \$
	R-2003-33	Parc industriel	2005	20	16 600 \$
	R-2003-36	Égout Luc Babin	2005	20	11 200 \$
	R-2003-37	Côte de l'Anse / Route 298 / rue des Villas	2004	20	122 600 \$
	R-2003-38	Aqueduc Rang 2 Est	2005	20	14 800 \$
	R-2003-40	Égout Route 132 Ouest	2004	20	50 600 \$
	R-2004-53	Aqueduc / pavage	2006	15	62 900 \$
	R-2005-59	Pavage rues Eudore-Allard / Côté / Coquillages	2006	10	52 600 \$
	R-2006-70	Camions incendie	2008	10	209 500 \$
	R-2006-71	Pérennité - Étangs aérés (secteur Luceville)	2008	15	250 400 \$
	R-2009-121	Aqueduc Fleuve Ouest	2010	20	156 700 \$
	R-2010-129	Pavage Rang 3 Ouest	2011	10	108 600 \$
	R-2010-135	Rue Lucia-Fréchette	2011	10	75 200 \$
	R-2010-136	Réfection installations sportives	2011	10	52 900 \$
	R-2010-137	Rue St-Elzéar/St-Charles	2011	20	342 483 \$
	R-2010-138	Ingénieurs aqueduc 132 Est	2012	20	100 460 \$
	R-2011-151	Achat de machinerie	2012	10	612 090 \$
R-2011-152	Achat d'un bâtiment	2012	20	472 190 \$	
R-2011-153	Infrastructures Aqueduc 132 Est	2012	20	1 413 950 \$	
R-2011-154	Développement rue Caron	2012	5	504 327 \$	
R-2011-155	Déficit 2010 Grandes Marées	2012	5	101 700 \$	
DLT	Contrat	Acquisition de terrain - Jean-Eudes Caron	2010	4	22 000 \$
	Total				6 195 100 \$

Ce rapport sera publié dans la prochaine édition du Coquesillon.

Paul-Eugène Gagnon, maire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

ADMINISTRATION

11. **Projet de recherche scientifique appliquée pour l'évaluation du nitrate dans les sols de surface**

2013-12-372

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu de verser la somme de 11 497,50 \$ à la firme *Terre-Eau inc.*, afin de financer un projet de recherche sur l'effet de la chaux sur le nitrate des sols de surface. Le tout tel que présenté dans des documents signés par monsieur Louis Drainville, président-directeur général de la firme *Terre-Eau inc.* Ces documents sont datés du 15 novembre 2013 et du 21 novembre 2013.

12. **Octroi d'un contrat pour la collecte et le transport des déchets, des matières recyclables et des encombrants**

2013-12-373

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des déchets, des matières recyclables et des encombrants, pour les années 2014, 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est faite le 15 novembre 2013 à 14 heures et que les résultats sont les suivants :

1. Exploitation Jaffa	273 047,32 \$
2. Services Sanitaires A. Deschênes inc.	300 044,51 \$
3. Bouffard Sanitaire inc.	316 030,39 \$
4. Gaudreau Environnement inc.	445 210,75 \$

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le plus bas soumissionnaire s'avère conforme et qu'il a fourni tous les documents demandés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'octroyer le contrat de la collecte et du transport des déchets, des matières recyclables et des encombrants, pour les années 2014, 2015 et 2016 à la compagnie *Exploitation Jaffa*, pour la somme de 273 047,32 \$.

13. **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

2013-12-374

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accepter le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil municipal.

14. **Dépôt du bilan sommaire de l'usage de l'eau potable, de l'état de situation et du plan d'action**

2013-12-375

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'accepter le dépôt du bilan sommaire de l'usage de l'eau potable, de l'état de situation et du plan d'action pour l'année 2012.

15. **Calendrier des séances ordinaires du conseil**

2013-12-376

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que le calendrier des séances du conseil pour l'année 2014 s'établisse comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Les séances du conseil ont toujours lieu au Centre Gabriel-Nadeau, situé au 1, rue Langlois, à compter de 20 heures aux dates suivantes :

- Lundi 6 janvier
- Lundi 3 février
- Lundi 3 mars
- Lundi 7 avril
- Lundi 5 mai
- Lundi 2 juin
- Lundi 7 juillet
- Lundi 4 août
- Lundi 8 septembre
- Lundi 6 octobre
- Lundi 3 novembre
- Lundi 1^{er} décembre

16. Embauche de personnel

2013-12-377

Maurice Lavoie

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'embaucher monsieur Maurice Lavoie, à titre de manœuvre/opérateur de camion. Monsieur Lavoie est embauché aux conditions établies dans l'entente liée à la municipalité de Sainte-Luce à ses employés. Monsieur Lavoie se voit octroyer l'échelon 3 à ce titre d'emploi.

2013-12-378

Mathieu Chalifoux

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu de procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Chalifoux à titre de manœuvre aux travaux publics et aux loisirs, aux conditions établies dans l'entente liée à la municipalité de Sainte-Luce à ses employés. L'échelon 1 est octroyé à monsieur Chalifoux.

2013-12-379

Germain Demers

Il est proposé par monsieur Yves G Ouellette et unanimement résolu de procéder à l'embauche de monsieur Germain Demers, à titre de manœuvre aux loisirs, en remplacement de monsieur Georges Baril absent pour congé de maladie. Monsieur Demers se voit octroyer l'échelon 1. Les conditions de l'entente liée à la municipalité de Sainte-Luce à ses employés s'applique à monsieur Demers. Il est à noter que madame Stéphanie Gaudreault s'est retirée des discussions concernant l'embauche de monsieur Demers, afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt, monsieur Demers étant son conjoint.

URBANISME

17. Adoption du projet de règlement numéro R-2013-189, modifiant le plan des grandes affectations et avis de motion de l'adoption dudit règlement

2013-12-380

Règlement modifiant le plan numéro 9092-2009-A intitulé «Les grandes affectations du sol», faisant partie intégrante du règlement R-2009-113, étant le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Luce

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement R-2009-113, étant le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Luce, le 20 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement R-2011-150, pour modifier les plans de zonage portant les numéros 9092-2009-D et 9092-2009-E, faisant partie intégrante du règlement de zonage R-2009-114, en reconfigurant les limites de la zone 125 (HMD), de la zone 124 (HFD) et de la zone 120 (HMD);

CONSIDÉRANT QU'il doit y avoir concordance entre les plans de zonage et le plan des grandes affectations du sol ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que soit adopté ce projet de règlement numéro R-2013-189, qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

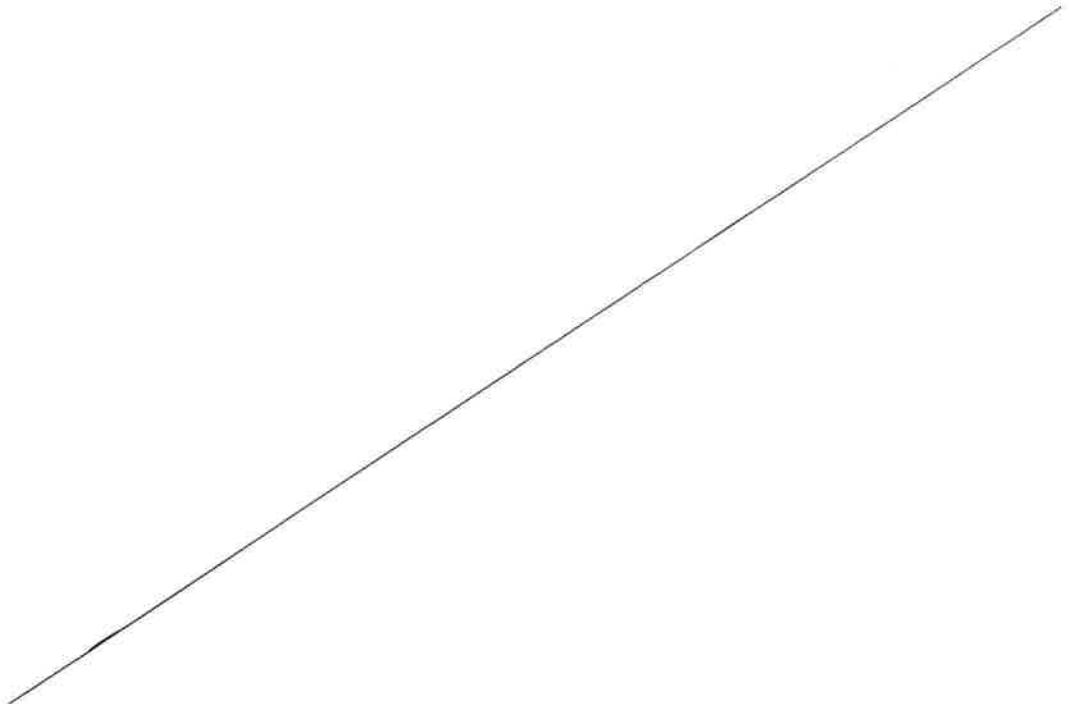
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de : Règlement modifiant le plan numéro 9092-2009-A intitulé «Les grandes affectations du sol», faisant partie intégrante du règlement R-2009-113, étant le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Luce.

ARTICLE 3 : MODIFICATION AU PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS

Le plan portant le numéro 9092-2009-A est modifié de la façon suivante :

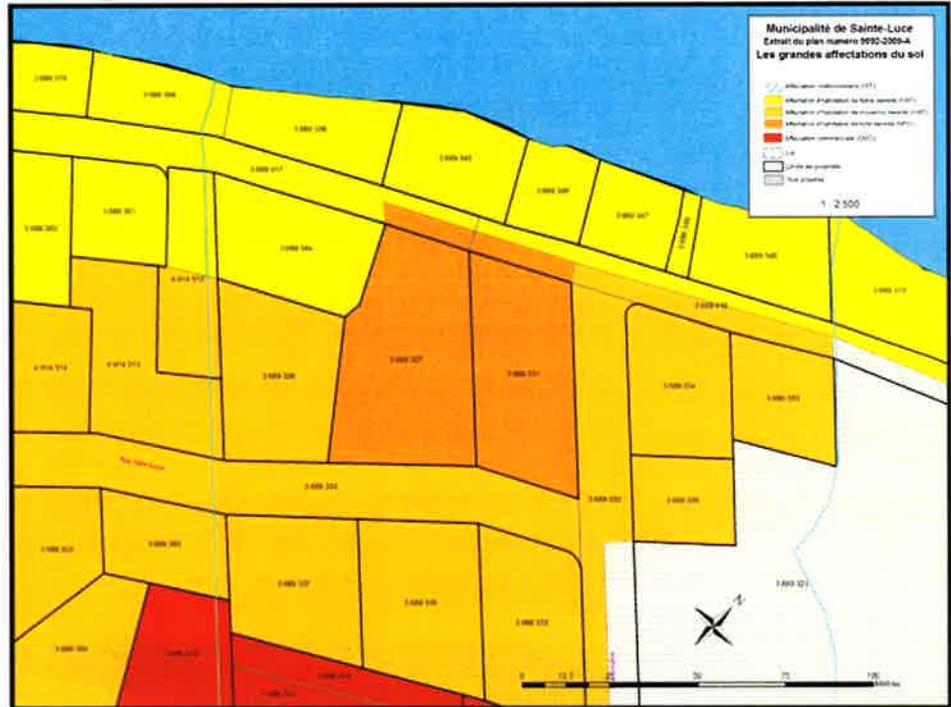




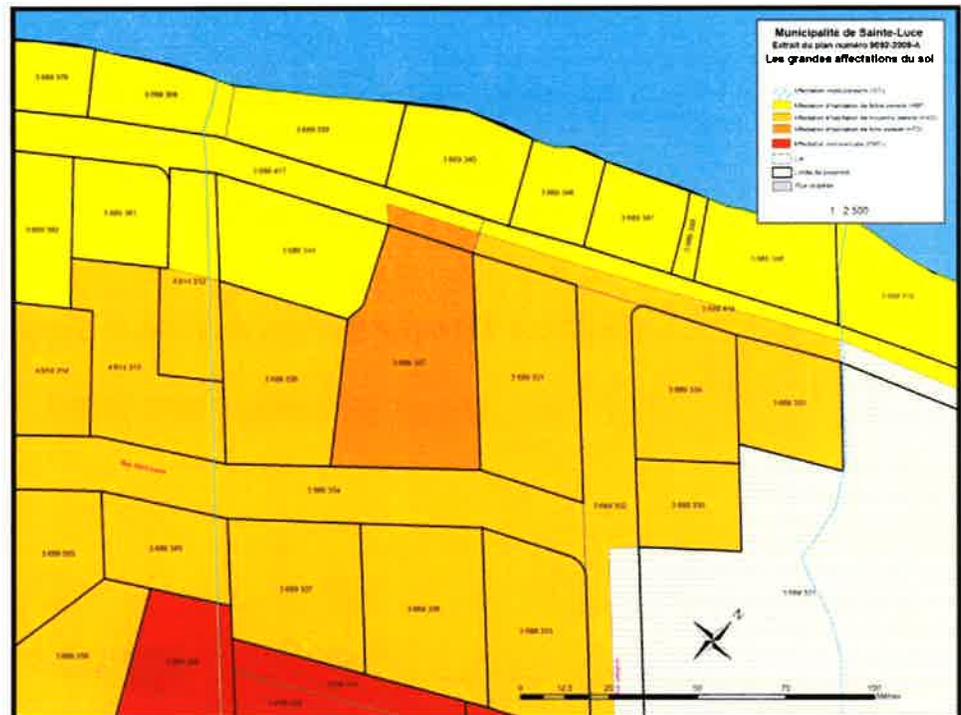
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Plan des grandes affectations avant la modification



Plan des grandes affectations après la modification



ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

(Signé) _____
Paul-Eugène Gagnon
Maire

(Signé) _____
Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

No de résolution
ou annotation

2013-12-381

Avis de motion est donné par madame Stéphanie Gaudreault à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement portant le numéro R-2013-189, modifiant le plan des grandes affectations du plan d'urbanisme sera présenté.

18. Dérogation mineure pour le lot 4 929 262 (route 132 Ouest)

2013-12-382

CONSIDÉRANT la dérogation mineure pour un terrain situé sur la route 132 Ouest à Sainte-Luce, étant constituée du lot 4 929 262 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 3978-99-0319, à l'effet de permettre l'entreposage extérieur d'une roulotte sur un terrain vacant durant la période hivernale et l'utilisation de la même roulotte durant la période estivale, alors que l'entreposage et l'utilisation d'une roulotte sont permis seulement sur un terrain occupé par un bâtiment principal;

Pour l'entreposage, la roulotte doit répondre aux considérants suivants :

CONSIDÉRANT QUE la roulotte est inoccupée;

CONSIDÉRANT QUE la roulotte est en état de fonctionner et d'être mobile;

CONSIDÉRANT QUE la roulotte n'est reliée à aucun réseau électrique;

CONSIDÉRANT QUE la roulotte n'est reliée à aucun système d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la roulotte n'est reliée à aucune installation d'évacuation et de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'aucune construction accessoire n'est accolée à la roulotte;

CONSIDÉRANT QU'une seule roulotte est remise sur un même terrain;

Pour l'utilisation la roulotte doit répondre aux considérants suivants :

CONSIDÉRANT QUE la roulotte est utilisée exclusivement à des fins de camping entre le 24 juin et le 1^{er} septembre d'une même année;

CONSIDÉRANT QUE la roulotte est en état de fonctionner et d'être mobile;

CONSIDÉRANT QUE la roulotte n'est reliée à aucun réseau électrique au-delà de la période d'utilisation prescrite;

CONSIDÉRANT QUE la roulotte n'est reliée à aucune installation d'évacuation et de traitement des eaux usées au-delà de la période d'utilisation prescrite;

CONSIDÉRANT QU'aucune construction accessoire n'est accolée à la roulotte;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

CONSIDÉRANT QUE pas plus d'une roulotte n'est garée en même temps sur le même terrain;

CONSIDÉRANT QUE la roulotte n'est pas utilisée à des fins commerciales ou d'hôtellerie;

CONSIDÉRANT QUE la roulotte est implantée à au moins 2 mètres de toute ligne de terrain;

CONSIDÉRANT QUE les eaux usées de la roulotte ne constituent pas une source de nuisance ou de pollution environnementale;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que le fait d'accorder la dérogation ne porte aucun préjudice aux propriétaires des terrains voisins;

CONSIDÉRANT QUE Le comité considère la dérogation comme mineure, compte tenu des circonstances;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation au conseil à l'effet de recevoir favorablement ladite dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu, d'accepter la dérogation mineure présentée pour le lot 4 929 262 telle que décrite précédemment, conditionnellement à ce que les demandeurs soient propriétaires de l'immeuble situé au 104, route du Fleuve Est. Si le propriétaire du lot 4 929 262 du cadastre du Québec est différent de celui de l'immeuble situé au 104, route du Fleuve Est, la dérogation mineure accordée sera annulée de ce fait.

DIVERS

19. Correspondance

Il n'y a aucune correspondance à présenter.

20. Affaires nouvelles

20.1 Avis de motion du code d'éthique et de déontologie des élus révisé

2013-12-383

Avis de motion est donné par madame Nathalie Pelletier à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté afin de constituer le code d'éthique et de déontologie des élus révisé.

20.2 Ententes de relocalisation en cas de sinistre

2013-12-384

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Jean Robidoux à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce des ententes pour la relocalisation de personnes en cas de sinistre avec le *Centre de la petite enfance Les Pinsons inc.*, l'*Office municipal d'habitation de Sainte-Luce/Luceville* et l'*École des Bois-et-Marées*.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2013-12-385

20.3 Nominations au Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que monsieur Bertrand Lechasseur soit nommé comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans et ce, à titre de conseiller municipal. Également, monsieur François Loïselle est nommé membre du Comité consultatif d'urbanisme, également pour une période de deux (2) ans.

2013-12-386

20.4 Présentation d'un projet de règlement sur la rémunération des élus - vs - décret gouvernemental et avis de motion

Monsieur le maire, Paul-Eugène Gagnon fait la présentation du projet de règlement modifiant le règlement sur la rémunération des membres du conseil afin qu'une clause d'indexation y soit incluse.

Avis de motion est donné par le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté afin d'amender le règlement numéro R-2006-73 pourvoyant à la rémunération des membres du conseil.

2013-12-387

20.5 Mesures d'appariement fiscal «Montants à pourvoir dans le futur»

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la municipalité de Sainte-Luce pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Yves G Ouellette et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux, à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montants à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice financier 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

2013-12-388

20.6 Nomination de personnes responsables de l'application de divers règlements en cas de remplacement de personnel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce doit désigner une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et le règlement sur le captage des eaux souterraines, et ce, en cas d'absence prolongée de l'inspecteur régulier de la municipalité de Sainte-Luce;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce fait appel au service régional d'inspection de la MRC sur une base ponctuelle par le biais d'une entente avec celle-ci;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que les personnes suivantes soient désignées pour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

agir à titre d'inspecteur en urbanisme et les autorisent à émettre les permis et certificats relatifs à l'application de la réglementation d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et du règlement sur le captage des eaux souterraines :

- Gabriel Dumont
- Jean-Philippe Quimper
- Junior Louis
- Hélène Gagnon
- Cédric Charest

21. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Qualité de l'eau
2. Remisage de pavés interblocs dans la cour de la caserne incendie au 67, rue St-Pierre Est
3. Aménagement du parc situé au coin de la rue des Érables et de la rue St-Alphonse
4. Fermeture du guichet automatique Desjardins près de la bibliothèque municipale du secteur Sainte-Luce

22. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Yves G Ouellette et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier

2013-12-389